

COMMUNIQUE DE PRESSE

semaine 38 - Fiscal

Annonces de Michel Sapin sur l'IS : l'orientation est la bonne à terme, mais la méthode contestable

Le ministre de l'Economie et des Finances, Michel Sapin, a annoncé ce matin **une baisse du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS), d'abord pour les PME** sur le bénéfice taxable entre 38.120 et 75.000 euros, puis pour un nombre croissant chaque année d'entreprises de plus grandes tailles, jusqu'à toucher toutes les entreprises en 2020.

Le MEDEF plaide depuis longtemps pour une baisse significative de l'Impôt sur les sociétés, levier incontournable pour faire converger les économies européennes et améliorer l'attractivité de la France, dont la fiscalité sur les entreprises est une des plus élevées du continent.

Il regrette toutefois que le Gouvernement n'ait pas, dès 2017 et comme prévu dans le pacte de responsabilité, amorcé la baisse du taux d'IS pour toutes les entreprises. Il y a pourtant urgence : la relance de l'économie, tangible, est encore fragile et insuffisante pour relancer massivement la création d'emplois. En outre, cette trajectoire de baisse introduit de nouveaux seuils.

Quant à l'abandon de la suppression de la C3S, c'est un renoncement à l'un des engagements du pacte de responsabilité. Faut-il rappeler que la C3S est une taxe absurde, car assise sur le chiffre d'affaires et non sur le bénéfice ?

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du MEDEF : « *Baisser la pression fiscale sur les entreprises est un moyen infaillible de relancer la croissance et l'emploi. Les annonces du Gouvernement vont dans le bon sens. Dommage qu'il n'utilise pas tous les leviers fiscaux à sa disposition.* »

Pour Thibault Lanxade, vice-président du MEDEF, « *la baisse de l'IS est une annonce bienvenue, car c'est une demande récurrente des PME et d'ETI. Mais pourquoi la soumettre à des seuils qui créeront de nouvelles complexités et freineront leur développement ?* »

Halte à la cavalerie budgétaire !

Le ministère des Finances préparerait des mesures visant à prélever en avance sur les grandes entreprises des recettes fiscales qui auraient dû être encaissées ultérieurement : le cinquième acompte de l'Impôt sur les sociétés serait augmenté, une mesure de versement anticipé des impôts dus sur les revenus de capitaux mobiliers et un acompte sur la TASCOM seraient également envisagés. En faisant payer en 2017 des impôts normalement dus en 2018, Bercy obérerait ainsi de plusieurs centaines de millions d'euros les trésoreries de ces entreprises.

Le Medef s'insurge contre cette mesure de cavalerie budgétaire. Pour financer les gestes consentis à l'approche des échéances électorales et tenir les objectifs annoncés d'un retour du déficit public à 2,7 % du PIB l'an prochain, le Gouvernement recourt à des stratagèmes budgétaires pathétiques qui nuisent à l'attractivité de notre pays.

Certes, l'emploi de cet expédient n'est pas inédit, mais ce tour de passe-passe serait réalisé à un niveau sans précédent. Il est surtout inquiétant, car révélateur d'une certaine impréparation et du refus de s'atteler une fois pour toutes à l'indispensable réforme des dépenses publiques.

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du Medef : « *une fois de plus, l'Etat se défait sur les entreprises de ses problèmes budgétaires. C'est inacceptable, d'autant que ces mesures pèseront sur les budgets à venir et compromettent le retour à l'équilibre.* »